

CARPA Rhône-Alpes

Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats Rhône-Alpes

Association loi 1901 Déclarée en Préfecture du Rhône le 05/12/13 RNA W 691 084 694 publiée au J.O. le 21/12/13

Maître Damien MENGHINI-RICHARD
Lyon
Toque 301

SK / SM

Objet : ATTESTATION RUBRIQUE CAPITAL
N/Réf. : ATTEST05/ 04
Code affaire : RC260336 / 262368985
Affaire : CAPITAL SOCIAL SAS FC VILLABE

Constitution de Société.

Certificat de dépôt de fonds

Nous, Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats Rhône-Alpes, agissant en qualité de dépositaire des fonds et sur présentation de la liste des souscripteurs,

Attestons avoir reçu, le 26 mars 2026, la somme de 1 000 (mille) euros pour le compte de la société par actions simplifiée en cours de formation dénommée SAS FC VILLABE.

Cette somme correspond à la libération de la totalité de la souscription suivante :

- Virement de 1 000 euros au nom de la société SC PMS correspondant à 1 000 actions

Total : 1 000,00 euros

La somme de 1 000 euros est déposée au nom de la société en formation SAS FC VILLABE sur un compte de la BNP PARIBAS Agence Lyon métropole.

Pour faire et valoir ce que de droit.

Fait à Lyon, le 03 avril 2026, en deux originaux.

Sarah KEBIR
Présidente



N:\NOMENCLATURE\VENTES DE FONDS DE COMMERCE\ATTEST05 Attestation Rub Cap virements JANVIER 26.doc

Siège Social – 57 rue Servient – CS 93834 – 69408 Lyon Cedex 03
Téléphone +33 (0)4.72.60.60.35 - Télécopie +33 (0)4.72.60.60.36
cession-constitutionsociete@carpa-rhonealpes.fr

FC VILLABE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 43 rue de la Bourse – 69002 LYON
Société en cours de constitution
(Ci-après la « Société »)

LISTE DU SOUSCRIPTEUR AU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE ET ETATS DES VERSEMENTS

<u>SOUSCRIPTEUR</u>	Nombre d'actions	Montants de la souscription	Montants des apports
La société SC PMS , Société Civile au capital de 1 000,00 euros, ayant son siège social situé à LYON (69002) au 43 rue de la Bourse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 841 909 880, représentée par son Gérant en exercice a constitué la société par actions simplifiée.	1.000	1.000	1.000
TOTAL	1. 000 actions	1.000 euros	1.000 euros

Les présentes constatant la souscription de 1.000 actions de la société FC VILLABE ainsi que le versement de la totalité du montant nominal desdites actions, soit la somme de 1.000 Euros, sont certifiées exactes, sincères et véritables par le Président de la société, Monsieur Fabien SEIGNOL.

Fait sous forme électronique, le 03 avril 2026

Monsieur Fabien SEIGNOL

Fabien SEIGNOL

✓ Certifié par  yousign